



DECISION DU MAIRE

PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16/2026 du 07 MAI 2026

OBJET : MAPA POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL – AVENANT 1 AU LOT 4 MENUISERIES BOIS EXTERIEURES ET INTERIEURES

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu la décision du Maire n°6/2026 en date du 17 février 2026 par laquelle le Lot 4 MENUISERIES BOIS du MAPA de travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital a été attribué à l'entreprise SILVANO SA d'AVIGNON 84000 pour un montant de 76 316.90 euros HT,

Considérant qu'une fenêtre avec volets avait été omise dans le DPGF (+ 1931,00 euros), qu'il a été demandé une modification des portes de placard du couloir (+775.00 euros), que les boîtes aux lettres ne seront pas à fournir (- 612.00 euros) et que la révision de la porte extérieure n'est pas à faire (-458.00 euros), ce qui induit une plus-value de 1 636.00 euros H.T.

DECIDE

- De signer l'avenant 1 au lot 4 MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES pour des travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital d'un montant de 1 636.00 euros H.T., portant le montant total du lot 4 à 77 952.90 H.T. soit 93 543.48 euros TTC, et le montant global du MAPA à 439 119.91 euros HT.

Fait à Villes-sur-Auzon, le 07 mai 2026

Le Maire,
Frédéric ROUET